

Lot n° : 9
Section : ER
N° : -

Superficie : 419 m²

Superficie de plancher maximale : 240 m²



Paysagiste - Concepteur
Lorraine DONDAINAS

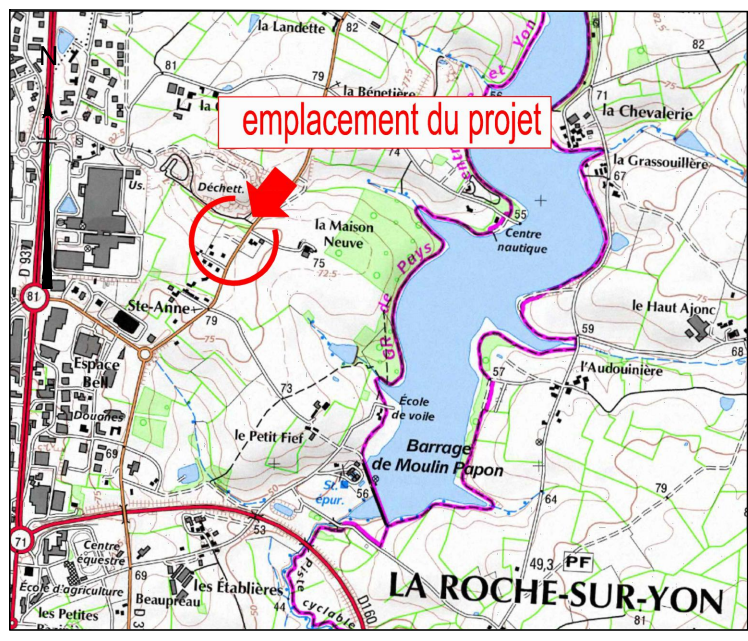


46 rue B. Franklin - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

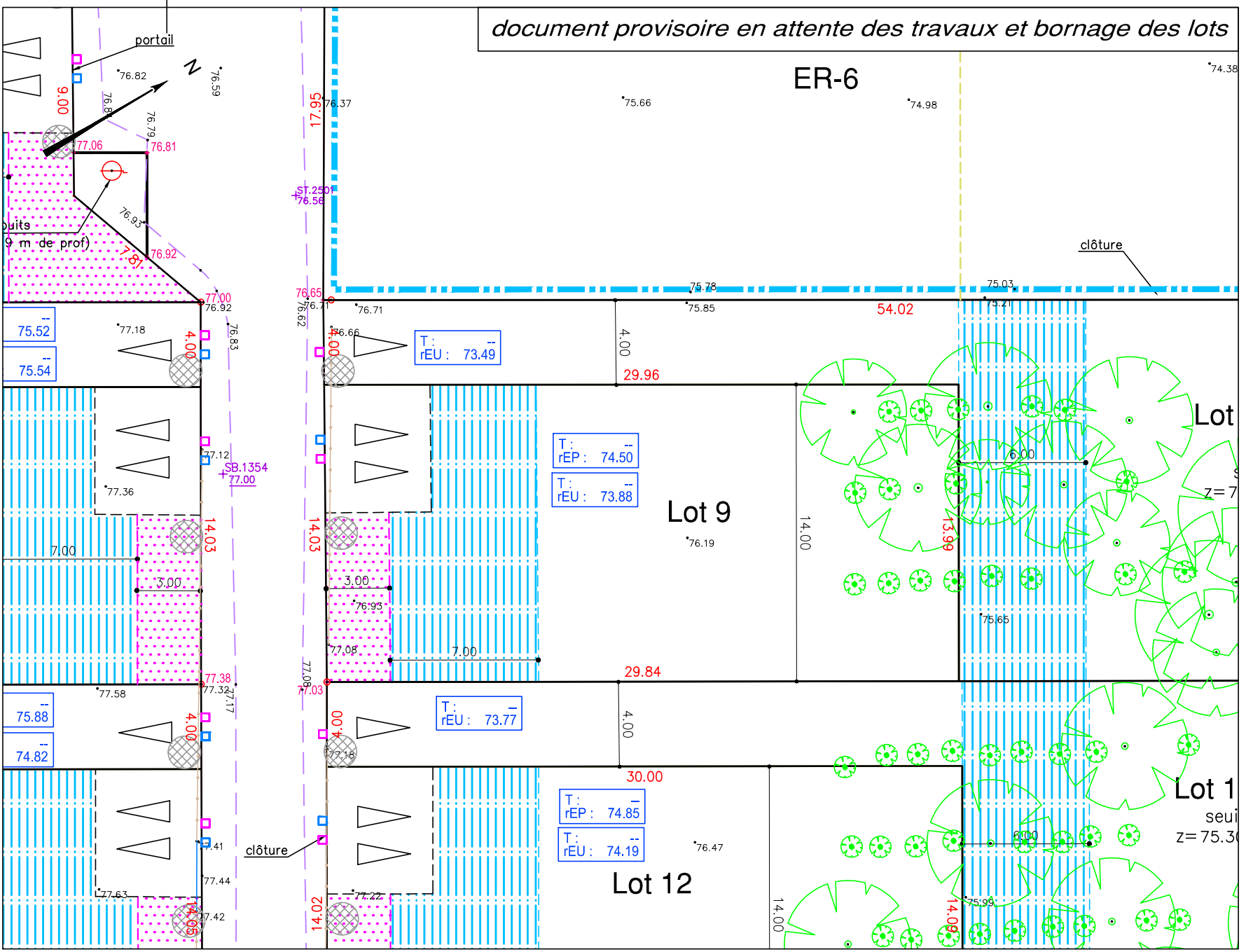
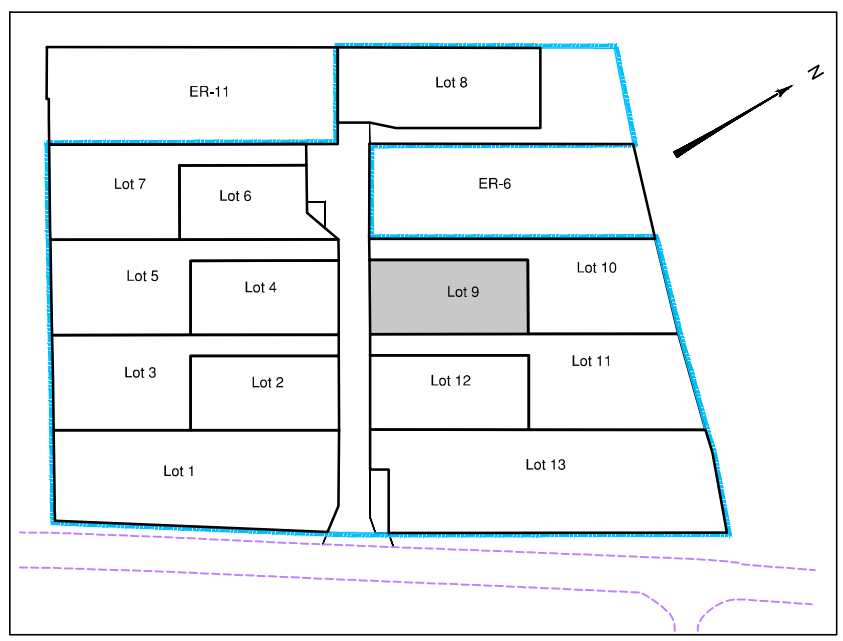
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
VILLE DE LA ROCHE SUR YON
RD 37
Lotissement à usage principal d'habitation
"Les Jardins de Sainte Anne"
autorisé par arrêté N°PA 085 191 23 Y0002 du 9 octobre 2023
autorisé par arrêté modificatif N°PA 085 191 23 Y0002 M01 du 5 août 2025

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



LEGENDE

- Périmètre du Lotissement
- Zone non constructible
- Zone d'implantation obligatoire d'au moins 50% de la façade principale de la construction
- Servitude d'aqueduc canalisation EP (zone non constructible)
- Emplacement obligatoire et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement obligatoire et unique de l'accès automobile (parking privatif libre)
- Aire de dépôt des ordures ménagères
- Cote de seuil (niveau fini RDC) minimum à respecter pour la construction principal (altitude NGF)

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- 00.00 - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- regard tabouret EU
- regard tabouret EP
- T : - cote tampon du regard EU } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEU : 00.00 - cote radier du branchement EU
- T : - cote tampon du regard EP } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEP : 00.00 - cote radier du branchement EP
- candélabre
- emplacement indicatif du coffret électrique/du regard téléphone et du citerneau AEP
- 00.00 - cotation des lots avant bornage périmétrique
- signe d'appartenance
- signe de mitoyenneté
- borne OGE

Ouvrages hors sols :

Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.
Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

